



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4027

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Réalisation d'études opérationnelles pour la création, l'extension, l'interconnexion de réseaux de chaleur et de froid existants ou nouveaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4027**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Réalisation d'études opérationnelles pour la création, l'extension, l'interconnexion de réseaux de chaleur et de froid existants ou nouveaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019, la Métropole de Lyon a adopté à l'unanimité le schéma directeur des énergies (SDE) à 2030, qui définit la politique de la Métropole en termes de transition énergétique. Il constitue le volet énergie du plan climat air énergie territorial (PCAET) qui sera adopté fin 2019.

Le SDE fixe plusieurs objectifs dont celui de doubler la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) d'ici à 2030. Il prévoit que la moitié de ce doublement soit réalisée grâce à l'extension du chauffage urbain sur le territoire. En effet, les réseaux de chaleur constituent un outil puissant de diffusion des EnR&R. Concrètement, l'objectif est de multiplier par 2,5 le nombre d'équivalent-logements raccordés et d'atteindre une part de 65 % d'EnR&R dans le mix énergétique des réseaux de chaleur existants et à créer (contre 57 % en 2018 sur les réseaux existants).

L'atteinte de ces objectifs repose en partie sur les délégataires des réseaux de chaleur existants (Centre Métropole, Vénissieux, Plateau Nord, Grande Île, Centre Ouest et Givors) : des objectifs de développement pour chacun de ces réseaux, gérés en délégation de service public (DSP), ont en effet été fixés dans le SDE. Pour le reste, des actions sont à mener par la Métropole dont plusieurs déboucheront sur des investissements (notamment actions 59, 60, 63 et 105 à 108 du SDE). En amont du lancement des projets correspondant à ces actions, projets à inscrire par ailleurs à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, il est nécessaire de mener les études opérationnelles de définition de ces projets.

Etant donné le temps inhérent à la création d'un réseau de chaleur (au minimum 5 ans), les 1^{ères} études opérationnelles sont à mener dès 2020 pour atteindre les objectifs du SDE à 2030.

L'autorisation de programme, objet de la présente délibération, permettra de mener les études opérationnelles aboutissant à la création de nouveaux réseaux de chaleur ou de froid, à l'extension ou à l'interconnexion des réseaux existants, et ce, pour réaliser les objectifs du SDE 2030. Sont d'ores et déjà identifiées les études suivantes :

- action 106 du SDE : initier la création d'un réseau sur Lyon 5°/Tassin la Demi Lune/Sainte Foy lès Lyon. La densité thermique actuelle sur ces communes rend pertinente la réflexion sur la création d'un nouveau réseau de chaleur sur ce secteur. Les 1^{ers} potentiels de consommation identifiés dépassent 100 GWh/an. La possibilité d'extension du réseau de la Duchère vers ces communes étant contrainte par la topographie et les obstacles à franchir (autoroute, voies ferrées), il a été validé, lors du Conseil de la Métropole du 30 septembre 2019, que le périmètre de futur contrat de DSP pour le réseau de la Duchère ne s'étendra pas aux communes de Lyon 5°, Tassin la Demi Lune et Sainte Foy lès Lyon. Ainsi, la création d'un réseau de chaleur autonome est envisagée sur ce secteur.

En complément, cette étude doit s'inscrire dans la temporalité des projets de création du métro E et de l'Anneau des sciences, notamment pour saisir les opportunités foncières qui se présenteraient afin d'installer une chaufferie urbaine ;

- action 107 du SDE : construire un projet de développement des réseaux de froid dans les secteurs denses de la Métropole pour répondre à un besoin projeté,

- action 108 du SDE : saisir les opportunités de création de petits réseaux de chaleur, en lien notamment avec les projets de densification des communes périurbaines de la Métropole. Il s'agit de créer 2 nouveaux réseaux de chaleur de ce type à l'horizon 2030,

- action 63 du SDE : développer des projets de récupération de chaleur sur eaux usées dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. L'objectif est de développer des projets de récupération de chaleur sur eaux usées dans 2 opérations d'aménagement, en plus de celle de la Saulaie à Oullins (action 62 du SDE),

- actions 59 et 60 du SDE : étudier et réaliser l'interconnexion des réseaux de chaleur de Centre Métropole et de Grande Île pour utiliser la chaleur excédentaire de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon Sud et valoriser la chaleur des industriels de la Vallée de la Chimie le cas échéant,

- action 105 du SDE : étudier et réaliser les opportunités de développement du réseau de chaleur de La Tour de Salvagny, suite à la reprise de la compétence chauffage urbain au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) en septembre 2020.

D'autres études opérationnelles encore non identifiées seront à mener, en lien notamment avec les opérations d'aménagement du territoire, afin d'atteindre les objectifs de la politique de transition énergétique de la Métropole définie dans le SDE 2030 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation d'études opérationnelles aboutissant à la création de nouveaux réseaux de chaleur ou de froid, à l'extension ou à l'interconnexion des réseaux existants afin de réaliser les objectifs du SDE métropolitain à 2030.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P31 - Energie, pour un montant de 620 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 130 000 € en 2021,
- 140 000 € en 2022,
- 150 000 € en 2023,
- 100 000 € en 2024,
- 100 000 € en 2025,

sur l'opération n° 0P31O7735.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 665 000 € TTC en dépenses en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 45 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.